

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Soin générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'accord préalable est exigé pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'accord préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° M21- 081720

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2902

Société : DGM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL KATMOUR MOHAMMED

Date de naissance : 25/04/1967

Adresse :

Télé : 06196244

Total des frais engagés : 13000 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. BELKHADIR KAWTAR
Spécialiste en Ophtalmologie
INPE 101257186

7, Av. Al Haouz, 2ème Etage
Bureau 7, Aviation - Rabat

Date de consultation : 14/03/2022

Nom et prénom du malade : EL KATMOUR MOHAMMED

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : AMYOTROPHIE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 14/03/2022

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° M21-81720

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 2902

Nom de l'adhérent(e) : MAMZ OPTIQUE

Total des frais engagés : 13000 Dhs

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/05/20	CS		300,00	Dr. BEL KHADIR Spécialiste en Ophtalmologie INPC : 1423718 Av. A/Haouz Zemzour Boulevard 7, Aviation - Rabat

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	05/04/12	(431)	Monture villes		Totale	1400,00 2600,10 4000,10

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

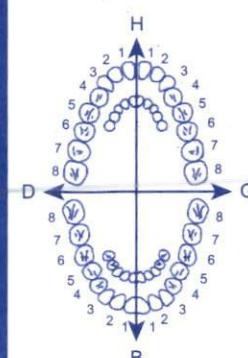
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

DOCTEUR BELKHADIR KAWTAR

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

ADULTES ET ENFANTS

Lauréate de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancienne Interne du CHU de Rabat

Diplômée des Universités de France



دكتورة كوثر بالخضير

الاختصاصية في أمراض و جراحة العيون

الكبار والأطفال

خريجة كلية الطب بالرباط

طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي بالرباط

خريجة جامعات باريس

14 mars 2022

Mr. EL KATMOUR Mohammed

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets

VL : OD = Plan (- 0.25 à 55°)

OG = Plan (- 0.50 à 125°)

VP : ODG = Add : + 2.25

Dr. BELKHIR KAWTAR
Spécialiste en Ophtalmologie
INPE : 101257186
7, Av. Al Haouz, 2ème Etage
Bureau 7, Aviation - Rabat

OPTIPRI
Opticians Optométristes
Résidence Al Maârif 2
Angle Bd Al Haouz et Bd. Arrouad
Casablanca - Tel : 0522 98 24 63

Dr. BELKHIR KAWTAR
Spécialiste en Ophtalmologie
INPE : 101257186
7, Av. Al Haouz, 2ème Etage
Bureau 7, Aviation - Rabat

شارع الحوز. عمارة رقم 7 (أمام مقاطعة التقدم) الطابق الثاني. رقم 7. الرباط 10200

7, Avenue El Haouz, 2ème étage, Bureau n°7, Takadoum, Rabat 10200

Fixe : 05 37 65 13 13 - GSM: 06 55 02 02 20 - E-mail: Kawtar_belkhadir@hotmail.fr

OPTIPRI

Votre Vision, notre passion

Nom : EL MAMOUR
 Prénom : Med
 Mutuelle : MUPRAS

Facture N°

5266

	VL	VP	CODE
Monture	1400.00		
Verre O D	2600.00		VL 421 VP
Verre O G			VL 431 VP
Divers			OPTIPRI Opticiens Optiques Dentistes
TOTAL	4000.00		Résidence Al Mawlid Angle Bd. Abdelmoumen & Bd. Anoual Tél. 0522 98 24 68

Quatre mille dirhams -

Mode de Paiement :

Chèque
N°

Espèce

INP 095002143
ICE 001525105000023

Fait à Casablanca

Le 05/04/2022

Cachet et Signature

OPTIPRI
Opticiens Optiques Dentistes
Résidence Al Mawlid
Angle Bd. Abdelmoumen & Bd. Anoual
Casablanca - Tél. 0522 98 24 68



2, Résidence Al Mawlid - Angle Bd Abdelmoumen et Bd Anoual
 Tél.: 0522 98 24 68 - Fax : 0522 98 29 87
 R.C. N° : 91885 - Patente N° : 34715597 - Ident.Fiscal N° : 1086454